

<http://snapatsi.fr>

RÉFORME DE LA CATÉGORIE C

Le 21 mai 2013, le Ministère de la Fonction Publique a organisé une réunion pour ouvrir une négociation sur une revalorisation de la rémunération indiciaire des agents de la catégorie C.

Toutes les fédérations de fonctionnaires étaient présentes et le SNAPATSI représentait la Fonction Publique CFE-CGC.

Une proposition de réforme a été proposée aux organisations syndicales :

☞ à structure constante, à savoir le maintien de 4 grades et le maintien de la durée de la carrière dans la catégorie C, la revalorisation indiciaire serait en 2 temps : au 1^{er} janvier 2014 sur les premiers échelons (environ + 7 points) et au 1^{er} janvier 2015 sur tous les échelons (aucune précision du nombre de points)

☞ cette réforme serait conditionnée par la fusion des corps en interministérialité (CIGEM) dans un premier temps pour les administratifs et dans un second pour les techniques.

☞ cette revalorisation de la grille de la catégorie C engendrerait le rehaussement des premiers échelons de la catégorie B.

Unaniment les organisations syndicales ont rejeté la proposition et dénoncé son manque d'envergure et d'ambition qui n'est qu'à minima. Elle n'aurait à nouveau pour seul effet que le tassement de la grille de la catégorie C. Comme il n'y a eu aucune réforme pour cette catégorie depuis environ 15 ans elle décevrait 1 million de fonctionnaires.

Prochaine réunion programmée le 19 juin.

Bureau National
01.55.34.33.20

Le SNAPATSI vous défend à tous les niveaux !